



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-26642>

Département(s) de publication : **76, 27**

Annonce n° **26-26642**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise

**Correspondant** : JUMEL Sébastien, Président

**Adresse** : Zone industrielle Louis Delaporte , Zone Verte - Voie A, 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

**Coordonnées** :

**Téléphone** : 0232902025

**Courriel** : commande.publique@agglodieppe-maritime.com

**Adresse internet** : <http://www.agglodieppe-maritime.com>

**Adresse internet du profil d'acheteur** : <https://www.mpe76.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché** : COLLECTE DES DECHETS GENERES PAR LES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales** : La présente consultation a pour objet la collecte des déchets générés par les gens du voyage sur le territoire de l'Agglomération et son vidage sur le quai de transfert. Les prestations comprennent : - La location de bennes de 15 ou 20 m<sup>3</sup>, sur l'aire de grand passage d'Arques la Bataille, sur l'aire temporaire de Martin-Eglise ainsi que pour chaque installation de gens du voyage constituée de plus de 10 caravanes sur une commune de l'agglomération, - La pose de benne(s), - L'échange de benne(s), - Le retrait de benne(s), - Le chargement et l'évacuation de déchets en vrac au sol à proximité de la benne par un camion grue, - Toute sujétion nécessaire à la réalisation des prestations ci-dessus - Le transport et le vidage des déchets vers le site de traitement des déchets (quai de transfert du SMEDAR à Rouxmesnil-Bouteilles). Dieppe-Maritime ayant adhéré au SMEDAR, le traitement des déchets sera assuré directement par ce dernier

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)** : Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire en application des articles L2125-1.1° et R2162-1 du Code de la commande publique. En application de l'article R2162-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum sur sa durée totale, à savoir 60 000,00 euros HT

Refus des variantes.

## Section 5 - Conditions relative au marché

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 70%
- Valeur technique : 30%

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 14/04/2026 à 15:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DIB GDV

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.mpe76.fr>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0232081270 Fax : 0232081271 Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0232081270 Fax : 0232081271 Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Durée de l'accord-cadre : l'accord-cadre est conclu à compter de sa notification, pour une durée d'un an. Ensuite, de façon tacite, il pourra être reconduit 3 fois au maximum, pour une période de reconduction de 1 an, sans pouvoir excéder 4 ans. Clause environnementale : les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte des objectifs de développement durable, notamment la sensibilisation des agents à l'écoconduite et l'utilisation de véhicules conformes, à minima, à la norme Euro 6. Clause sociale : le marché fait l'objet d'une clause d'insertion visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion et à lutter contre le chômage. Le respect de cette clause est une condition impérative d'exécution des prestations.

Négociations : l'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec au maximum les trois meilleures offres à l'issue d'une première analyse des offres. Néanmoins, l'Acheteur peut décider d'attribuer le

marché sur la base des offres initiales. Financements : fonds propre de Dieppe-Maritime. Modalités de paiement : les paiements seront réalisés par mandats administratifs conformément aux dispositions du Code de la commande publique

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/03/2026**